

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2026

ABROGATION DU CODE NOIR - (N° 1817)

Retiré

N° CL18

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Mathiasin, rapporteur

à l'amendement n° CL2 de Mme Abomangoli

ARTICLE 2

I. – Au début de la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« . Il »

le mot :

« et ».

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« , il propose notamment la création de lieux mémoriels et de recherche historique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement permet de disposer d'une rédaction plus concise de l'amendement CL2, qui porte sur l'enseignement de la mémoire de l'esclavage.

Il supprime la fin de cet amendement, qui préempte de fait les conclusions du rapport demandé.